

Communiqué

Augmentation de capital par incorporation de réserves facultatives et émission d'actions nouvelles gratuites de Coris Bank International

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2017 de Coris Bank International, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque de trente un milliards deux cent cinquante millions (31 250 000 000) F CFA à trente deux milliards (32 000 000 000) FCFA, par incorporation d'un montant de sept cent cinquante millions (750 000 000) FCFA prélevé sur les réserves facultatives et l'émission de cent cinquante mille (150 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille (5 000) FCFA chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires à raison d'une parité de trois (3) actions nouvelles pour cent vingt cinq (125) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Les titres format rompus seront rachetés en espèces par le compte de liquidité de Coris Bank International. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action CBIBF à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution, soit le lundi 25 septembre 2017. En fonction de la quantité des actions détenues à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que de multiples de cent vingt cinq (125) actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

Les modalités de cette opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves facultatives sont ci-après présentées :